

Occupation du domaine public Installation d'un échafaudage, Rue de la paroise, commune d'Hesdin

Nous, Matthieu DEMONCHEAUX, Maire d'Hesdin,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2213-1, L2213-2 relatifs aux pouvoirs des maires en matière de police de la circulation et du stationnement,

Vu le Code de la route.

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I-4ème partie – signalisation de prescription – approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié et complété,

Vu la demande de la société FFBG Couvertures demeurant 726 route nationale 62140 MARCONNELLE

Considérant les travaux de réfection de la toiture au 13 rue de la paroisse 62140 Hesdin

Sur proposition de Monsieur le Maire d'Hesdin,

ARRETONS

<u>ARTICLE 1</u>: La mise en place d'un échafaudage de 9 mètres de longueur sera autorisé face au 13 rue de la paroisse à Hesdin, du 13 au 24 mars 2023 inclus aux endroits autorisés par le code de la route et les règlements de police.

Le stationnement du véhicule d'entreprise sera également autorisé.

ARTICLE 2: L'échafaudage sera installé de manière à ne pas faire obstacle ni à l'écoulement des eaux, ni au libre accès des bouches d'incendie et des propriétés riveraines. Aucun dépôt de matériaux ne sera toléré sur la chaussée.

La signalisation sera conforme aux prescriptions en vigueur. Le chantier devra être signalé jour et nuit pour assurer la sécurité des piétons.

ARTICLE 3 : L'entreprise sera responsable pour tous les accidents pouvant survenir du fait des travaux ou à leur occasion.

ARTICLE 4 : Dès l'achèvement des travaux, le permissionnaire devra enlever les débris, nettoyer et remettre en état à ses frais les dommages résultant de son intervention. En cas de travaux présentant un caractère de dangerosité pour la circulation ou les usagers du domaine public, les opérations de réhabilitation seront opérées sous le contrôle des services techniques.

ARTICLE 5: La présente autorisation est précaire et révocable. Elle pourra faire l'objet d'une mesure de retrait en cas d'urgence, pour préserver l'intérêt du domaine public ou en vue de la réalisation de travaux publics, sans qu'aucun droit à indemnité ne soit reconnu au profit du bénéficiaire de la présente autorisation.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de Hesdin

<u>ARTICLE 7</u>: Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 8: Conformément à l'article R 102 du Code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 9 Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Maire d'Hesdin
- FFBG Couverture

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marconne Qui sont chargés, chacun en ce qui les concerne, d'en assurer l'exécution.

> Fait à Hesdin, le 06 mars 2023 Le Maire Matthieu DEMONO TEAUX



DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Formulaire à renvoyer par email à accueil@hesdin.fr ou en Mairie 10 place d'Armes - 62140 HESDIN

PARTICULIER

Nom:.... Prénom : Adresse :

| Code Postal : |
|---|
| TRAVAUX |
| DP n° |
| Nature: Reflection de toiture |
| Adresse: 13 rue de la Parasse 62140 Unida |
| Durée : du. 13, 5.3 au . 24.103 |
| Echafaudage - longueur en ml :9.m.L |
| ☐ Benne - Nombre de bennes : |
| □ Palissade - Longueur ml : |
| ☐ Installation provisoire pr travaux m²: |

Stationnement - Nombre de places : . ♣ ...

□ Autres - A préciser :

.....

| in |
|----|
| |

Ville d'Hesdin Place d'Armes BP 99 62140 Hesdin www.ville-hesdin.fr

| | λ. |
|--|--------|
| | p. |
| Raison sociale/Cachet: FFBG COUVERTUR | P\ |
| Nom commercial: 726 Route Nationale - 62140 MARCON | INELLE |
| Adresse: 726 06 42 77 17 79 / 06 84 78 | 71 43 |
| Sirot: 844-007-744-00012 APE 4391E | |
| Code Postal: 6.2140 Ville: Marromelle | |
| Tél. fixe : | |
| Email: 1. 24 couvature | |

ENTREPRISE

DEMENAGEMENT

| / | |
|---|--|
| | Adresse : |
| | |
| | |
| | Durée : du au |
| | Type de véhicule : |
| | Immatriculation: |
| | (Préciser longueur si camion) |
| | Nombre de place de stationnement à |
| | réserver : |
| | IMPORTANT : Le stationnement est gratuit et autorisé |
| | pendant la durée de la demande. Le balisage |
| | (installation et retrait) est à la charge du demandeur |
| | (pas de prêt de barrières par la ville). |
| | |

Date de la demande : .241.02[2023...... Signature du demandeur :



726 Route Nationale - 62140 MARCONNELLE 06 42 77 17 79 / 06 84 78 71 43

E-mail: ffbgcouverture@gmail.com Siret: 841 097 744 00012 - APE 4391B

Contact:

Tél: 03 21 86 84 76 accueil@hesdin.fr